

## Les sociétés à mission : un modèle d'entreprise durable et responsable

■ Laura GIMENO

*Face aux défis environnementaux, sociaux et économiques du XXI<sup>e</sup> siècle, les entreprises sont appelées à repenser leur rôle*

*au sein de la société. En France, la loi PACTE de 2019 a introduit le statut de société à mission, permettant aux entreprises d'inscrire dans leurs statuts une raison d'être, en plus de leur objectif économique. Ce modèle offre un cadre légal pour aligner les activités commerciales sur des objectifs de développement durable.*

### ■ Qu'est-ce qu'une société à mission ?

Une société à mission est une entreprise qui se fixe des objectifs sociaux et environnementaux précis, inscrits dans ses statuts. Ces objectifs sont suivis par un comité de mission, vérifiés par un Organisme tiers indépendant (OTI) et font l'objet d'un rapport annuel public, assurant ainsi une démarche transparente et responsable. Ce modèle encourage les entreprises à intégrer des considérations éthiques et durables dans leur stratégie globale, au-delà de la simple recherche de profit.

### ■ L'importance des Objectifs de développement durable (ODD)

L'Agenda 2030 est un plan d'action adopté par les Nations Unies en 2015 visant à promouvoir un développement durable à l'échelle mondiale d'ici 2030. Il repose sur 17 ODD qui constituent un cadre universel pour aborder les défis mondiaux tels que la pauvreté, les inégalités, le changement climatique et la dégradation de l'environnement. Chaque objectif est décliné en cibles mesurables afin de favoriser les actions concrètes. L'Agenda 2030

### ■ MOTS-CLÉS

Société à mission, intérêt général, loi PACTE, développement durable, environnement

encourage la coopération, notamment par son 17<sup>e</sup> objectif (partenariats pour la réalisation des objectifs), entre gouvernements, entreprises et citoyens. En adoptant ces objectifs, les entreprises peuvent contribuer activement à un impact positif global tout en renforçant leur propre résilience et compétitivité.

### ■ EXAGONE : Une histoire, un chemin, une raison d'être

Fondée en 2005, EXAGONE est une entreprise française spécialisée dans la géolocalisation en temps réel de précision centimétrique. Certifiée ISO 9001 et 14001, elle gère le réseau de stations GNSS TERIA, reconnu pour sa performance et sa fiabilité. En 2021, EXAGONE a adopté le statut de société à mission, inscrivant dans ses statuts sa raison d'être : " *Agir ensemble pour une croissance responsable et un développement durable.*"

Cette démarche reflète une volonté profonde d'aligner ses activités sur des objectifs sociaux et environnementaux, en cohérence avec les ODD.

### ■ L'intégration des Objectifs de développement durable : une vision collective pour un impact global

EXAGONE a identifié plusieurs ODD pertinents pour son activité et a défini des actions concrètes pour contribuer à leur réalisation (figure 1).

#### ODD 4 : Éducation de qualité

*Cible 4.3* : En accueillant des stagiaires et des alternants, EXAGONE offre des opportunités d'apprentissage dans un environnement sensibilisé au développement durable.

*Cible 4.4* : L'entreprise investit dans le développement des compétences de ses collaborateurs, favorisant leur épanouissement professionnel.

#### ODD 8 : Travail décent et croissance économique

*Cible 8.5* : EXAGONE promeut un environnement de travail sain et collaboratif, impliquant ses employés dans

des groupes de travail pour définir et piloter les actions liées à sa mission.

#### ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure

*Cible 9.2 et 9.4* : L'entreprise s'engage dans la modernisation durable de ses filières industrielles, réfléchissant à la réduction de son empreinte carbone et soutenant des projets à impact positif sur l'écosystème local.

#### ODD 12 : Consommation et production responsables

*Cible 12.6* : EXAGONE communique de manière transparente sur ses engagements, renforçant sa crédibilité et encourageant d'autres entreprises à suivre le même chemin.

#### ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

*Cible 13.2* : Par le suivi de zones naturelles comme le mont Blanc et le glacier d'Arcouzan, EXAGONE contribue à la collecte de données essentielles pour comprendre et atténuer les impacts du changement climatique.

#### ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs

*Cibles 17.16 et 17.17* : L'entreprise développe des partenariats avec des organisations partageant les mêmes valeurs, notamment dans le sport et l'art, et offre un accès gratuit à son réseau pour des projets éducatifs, renforçant ainsi les collaborations multiacteurs.



Figure 1. Les objectifs opérationnels d'EXAGONE sous le prisme des Objectifs de développement durable.



## ■ Une vision holistique : le tout est plus que la somme des parties

EXAGONE a adopté une approche intégrée, reconnaissant que ses actions individuelles sont amplifiées lorsqu'elles sont coordonnées avec celles d'autres entreprises et organisations. Cette perspective globale repose sur plusieurs principes clés :

- **L'entreprise comme écosystème** : chaque membre de l'équipe joue un rôle crucial dans la réalisation de nos objectifs. En valorisant les compétences et l'engagement de chacun, il est créé un environnement où l'innovation et la collaboration prospèrent ;
- **Impact en cascade** : les actions ont des effets multiplicateurs. Par exemple, en formant des jeunes talents, il n'est fait que renforcer sa propre équipe ; EXAGONE prépare également ces "jeunes pousses" à apporter des contributions significatives à d'autres organisations à l'avenir ;
- **Partenariats stratégiques** : en s'associant avec d'autres entreprises et organisations, EXAGONE peut partager des ressources, des connaissances et des technologies. Ces synergies permettent de surmonter des défis plus grands que ce que nous pourrions gérer seuls ;
- **Responsabilité collective** : EXAGONE reconnaît que chaque entreprise, chaque individu, a une responsabilité envers la société et l'environnement. En travaillant ensemble vers des objectifs communs, des progrès significatifs peuvent être réalisés.

## ■ A qui s'adresse la qualité de société à mission ?

La qualité de société à mission est attribuée aux sociétés qui intègrent des objectifs sociaux et environnementaux dans leurs statuts et ajustent leur mode de fonctionnement pour garantir leur atteinte. Toute société, quelle que soit sa forme juridique, sa taille ou encore son secteur d'activités, peut donc devenir entreprise à mission.

## ■ Et le secteur de la topographie dans tout ça ?

Le statut de société à mission représente une opportunité pour les entreprises du secteur de la topographie à s'engager concrètement dans le développement

durable, car il joue un rôle crucial dans la gestion des territoires et des risques associés, la planification urbaine et la préservation de l'environnement. L'adoption du statut de société à mission dans ce domaine offrirait l'opportunité d'intégrer des pratiques durables et responsables, influençant positivement l'ensemble des parties prenantes telles que :

- **Innovation durable** : en intégrant des objectifs environnementaux, les entreprises peuvent développer des technologies et /ou des pratiques plus respectueuses de l'environnement ;
  - **Engagement collaborateurs** : impliquer l'ensemble des équipes dans la mission de l'entreprise favorise une culture d'entreprise positive et stimule l'innovation ;
  - **Impact sociétal** : les entreprises peuvent contribuer activement à la formation des futurs professionnels et au développement des communautés locales.
- Au-delà du cadre légal du statut d'entreprise à mission, il est possible d'aligner ses actions sur les ODD, et ainsi améliorer sa performance économique, mais aussi contribuer significativement à la résolution des défis mondiaux.

## ■ Un appel à l'action collective

L'histoire d'EXAGONE montre qu'il est possible pour une entreprise de moins de 20 salariés de jouer un rôle dans la réalisation des Objectifs de développement durable. Ses actions démontrent que lorsque les entreprises alignent leurs opérations sur des objectifs globaux, elles peuvent non seulement améliorer leur propre résilience et compétitivité, mais aussi contribuer à un avenir plus équitable et durable pour tous. Toutes les entreprises sont invitées, quelle que soit leur taille, à adopter cette vision holistique. En intégrant les ODD dans leurs stratégies opérationnelles, elles peuvent contribuer à un impact collectif qui est bien plus grand que la somme de ses parties. Ensemble, elles peuvent contribuer à un monde où les entreprises ne sont pas seulement des moteurs de croissance économique, mais aussi des agents de changement positif et significatif pour la société et l'environnement.

En publiant cet article, il est espéré inspirer d'autres entreprises à rejoindre ce mouvement vers une durabilité partagée et un avenir meilleur pour tous.

## ■ Ressources

- Loi PACTE, texte officiel.
- Site de la Communauté des entreprises à mission.
- Site Agenda 2030.

## Glossaire des termes clés

- **Société à mission** : qualité d'une entreprise qui intègre une raison d'être, des objectifs sociaux et environnementaux et les modalités du suivi de l'exécution de sa mission dans ses statuts.
- **Loi PACTE** : Plan d'action pour la croissance et la transformation des Entreprises, votée le 22 mai 2019.
- **Objectifs opérationnels** : ensemble des objectifs assurant le lien entre les éléments constitutifs de la mission et l'activité opérationnelle de l'entreprise.
- **Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD)** : désigne les dix-sept objectifs établis par les États membres des Nations Unies et qui sont rassemblés dans l'agenda 2030. Cet agenda, adopté par l'Organisation des Nations Unies (ONU) en septembre 2015, définit 169 cibles à atteindre à l'horizon 2030, communes à tous les pays engagés, réparties en 17 ODD.
- **Responsabilité sociétale des entreprises (RSE)** : responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société.



Vous souhaitez aller plus loin ? Ne ratez pas la sortie de notre livre blanc. ●

## Contact

Laura Gimeno, [laura@reseau-teria.com](mailto:laura@reseau-teria.com),  
Chargée de Qualité & Société à Mission

## ABSTRACT

*In light of the environmental, social and economic challenges of the 21st century, there is a growing imperative for companies to rethink their role within society. In France, the 2019 PACTE Act introduced the concept of the mission-driven company, whereby businesses are permitted to include a raison d'être in their articles of association, in addition to their economic objective. This model provides a legal framework for aligning business activities with sustainable development objectives.*